

A compter du mardi 17 janvier, la Bretagne sera touchée par le froid ! Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

Cette semaine, plusieurs régions du centre et d'une grande moitié nord seront touchées par le froid. Selon Météo France, cette vague de froid devrait toucher la Bretagne à compter du mardi 17 janvier 2017. Or, lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent.

Le monoxyde de carbone, invisible, inodore et non irritant est un gaz toxique qui peut être mortel. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire ces intoxications.

Assurez-vous que votre installation de chauffage/production d'eau chaude a bien fait l'objet de son entretien annuel, que vos conduits d'évacuation de fumées ont bien été ramonés, sont en bon état et ne sont pas obstrués

Attention aux appareils de chauffage d'appoint ou aux groupes électrogène

En période de froid et d'intempérie, il convient d'être extrêmement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupe électrogènes. Pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, certaines précautions doivent être prises :

- n'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- ne vous chauffez jamais avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues...) ;
- aérez quotidiennement votre habitation au moins quelques minutes et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- n'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, garage, cave,...). Ces appareils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Maux de tête, fatigue, nausées...

Les symptômes de l'intoxication au CO - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il est donc important d'agir très vite.

En cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement les locaux, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.